



ARRÊTÉ DU PRESIDENT N° 02A20120516200

Le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corse du Sud,

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée,

Vu la loi n°83.634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des Fonctionnaires, modifiée,

Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que l'article 14 de la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale modifiant l'article 14 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, a confié au Centre de gestion Coordonateur de Région le soin d'assurer la publicité des créations et vacances d'emploi de catégories A au niveau régional,

ARRÊTE

Article 1 :

Les déclarations de création et de vacances d'emploi de catégorie A,B et C sont arrêtées conformément au document ci-annexé qui comporte 4 déclarations.

Article 2 :

Conformément à l'article 102 du Code des Tribunaux Administratifs et des Cours Administratives d'appels, le Tribunal Administratif de BASTIA peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3:

Ampliation du présent arrêté est adressé à Monsieur le Préfet de Région.

Fait à Ajaccio, le 16 mai 2012

Monsieur ANTOINE OTTAVI
PRESIDENT

N° de déclaration	Grade	Service	Temps de travail	Collectivité	CP et commune	Date de réception	Poste à pourvoir le
V02A12058765001	Attaché	DELEGATION GENERALE DE LA COORDINATION	35h00	COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE	20187 AJACCIO CEDEX 1	14/05/2012	14/07/2012
V02B12059173001	Attaché		35h00	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA	20291 BASTIA CEDEX	15/05/2012	15/07/2012
V02B12059180001	Attaché		35h00	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE	20405 BASTIA CEDEX 9	15/05/2012	15/07/2012
V02B12059180002	Attaché		35h00	DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE	20405 BASTIA CEDEX 9	15/05/2012	15/07/2012